



RALLYE DE HANNUT

13 et 14 MARS 2010

HESBAYE MOTOR CLUB asbl

N° D'ENTREPRISE : 420 948 029 / VISA ASAF N° : LG 24 VISA 2010/029



ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : Rue Lambert Mottart 21 4280
HANNUT

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

RÈGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

- 25.01.10 Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.8 du RSG)
- 27.01.10 Date de début des engagements (voir Art. 3.3.8 du RSG)
- 10.02.10 Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires » (art 4.2 du RPR)
- 10.03.10 12H00 Clôture des inscriptions à droits simples
- 20H00 Attribution des numéros
- 22H00 Affichage de la liste des engagés (www.hesbayemotorclub.be)
- 13.03.10 08H30 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, permis de conduire), distribution du road-book + documents « assistance »
- 08H45 Début des reconnaissances
- 12H00 Clôture des inscriptions à droits majorés
- 14H00 Fin de distribution du Road-Book et du contrôle administratif
- 16H00 Ouverture des VT
- 20H00 Clôture des VT
- Fermeture du secrétariat
- 22H00 Fin absolue des reconnaissances
- 14.03.10 07H00 Ouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires
- Ouverture du parc fermé de départ
- 07H20 Fermeture des V.A. et V.T. complémentaires
- 07H30 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
- 09H01 Départ de la première voiture pour la 1^{ère} boucle
- +- 11H41 Départ de la première voiture PH
- 14H01 Départ de la première voiture pour la 2^{ème} boucle
- 17H52 Arrivée de la première voiture PH
- +- 18H45 Affichage des résultats officiels PH
- 17H20 Arrivée de la première voiture
- +- 19H15 Officialisation du classement PH
- Remise des Coupes à la Direction de course.
- 20H30 Affichage des résultats officiels
- 21H00 Officialisation des résultats
- 21H30 Proclamation des résultats



II ORGANISATION

Art. 1er Organisation

L' ASBL Hesbaye Motor Club organise les 13 et 14 mars 2010 le 43^e Rallye de Hannut. Cette épreuve sera disputée conformément aux Prescriptions de l'ASAF 2010 et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	RAVET Jacques	Lic ASAF n° 401
- Directeur de course adjoint	MUSICK Fabienne	Lic ASAF n° 543
- Directeur de la sécurité	SEVRIN Lambert	Lic ASAF n° 419
- Directeur de la sécurité adjoint	DEMARET Raymond	Lic ASAF n° 550
- Secrétaire du meeting	LHEUREUX Christian	Lic ASAF n° 545

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président	JENET Michel	Lic ASAF n° 112
Membres	DOEMER André	Lic ASAF n° 713
	VANDERLIN Pierre	Lic ASAF n° 434
- Collège des Commissaires Techniques		
Président	SAINT-REMY Guy	Lic ASAF n° 406
Membres	LAMBERT François	Lic ASAF n° 463
	LEMMENS JC	Lic ASAF n° 467
	LEMMENS Alain	Lic ASAF n° 461
	HIEFF J.C.	Lic ASAF n° 455
	NEZER Patrick	Lic ASAF n° 460
Secrétaire	LEVARLET	Lic ASAF n° 458
- Inspecteur "Sécurité "	DELABY Jean-Louis	Lic ASAF n° 007
- Observateur ASAF	DELABY Jean-Louis	Lic ASAF n° 007

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relations concurrents	WALEFFE Alain	Lic ASAF n° 551
	SCHULJENKO Nicole	Lic ASAF n° 409
	DERWAEL Genevieve	Lic ASAF n° 529
- Responsable E.C. 1	JADOT Joseph	Lic ASAF n° 410
- Chef de Sécurité E.C. 1	GADISSEUR Jean-Jacques	Lic ASAF n° 009
- Responsable E.C. 2	BEX Christian	Lic ASAF n° 638
- Chef de Sécurité E.C. 2	DEMARTEAU René	Lic ASAF n° 801
- Responsable E.C. 3	DEJASSE Didier	Lic ASAF n° 828
- Chef de Sécurité E.C. 3	LUX Jean-Michel	Lic ASAF n° 471
- Responsable E.C. 4	JONNIAUX Luc	Lic ASAF n° 859
- Chef de Sécurité E.C. 4	VANDEPUT Bruno	Lic VAS n° 1347
- Responsable E.C. 5	JOIE Eric	Lic ASAF n° 454
- Chef de sécurité E.C.5	BONMARIAGE Christiane	Lic ASAF n° 546
- Responsable E.C. 6	RENARD Guy	Lic ASAF n° 412
- Chef de sécurité E.C.6	MODAVE Louis	Lic ASAF n° 653

III MODALITES GENERALES

Art. 2 Eligibilité

Le Rallye de Hannut est une épreuve de type B (voir Art 2 du R.P.R.) comptant pour les Championnats de la Communauté française de Belgique, le Championnat de la CSAP Liège, le Challenge Bruno Thiry et le « Prov' historic Masters Challenge » de l'ASAF.

Art. 3 Description Parcours

- 2 boucles (identiques) d'une longueur de 127.40 km

Par boucle, 6 étapes de classement en ligne (pas d'étape « show »):

EC 1 : 12.08 Km (90.57 % asphalte – 9,43 % non revêtus en dur)

EC 2 : 9.08 Km (94.17 % asphalte – 5.83 % non revêtus en dur)

EC 3 : 8.34 Km (100 % asphalte)

EC 4 : 14.05 Km (100 % asphalte)

EC 5 : 10.05 Km (100 % asphalte)

EC 6 : 14.72 Km (100 % asphalte)

Total : 254.80 Km, dont 136.64 Km d'EC, comprenant 2.44 % de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents de la Division Prov'Historic parcoureront les 9 premières étapes de classement.

Art 4 Procédure d'engagement

A) Engagement : **ATTENTION : UN BULLETIN INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE !!!**
Relisez vos documents avant de les envoyer .

Rappel : - Signer pour quelqu'un d'autre est un faux en écriture,

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications techniques », devra parvenir, uniquement, par voie postale, au plus tôt le 27 janvier et, au plus tard, le 10 mars avant 12 H 00, à l'adresse :

BP 22 4280 HANNUT.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt au plus tôt le 27 janvier 2010 et au plus tard le 9 mars 2010 . (Attention aux délais bancaires)

NUMERO : 340-0858483-71 IBAN: BE49 3400 8584 8371

BIC : BBRUBEBB

Intitulé: HESBAYE MOTOR CLUB/ Nota: Hannut 2010

Equipage : X (DELAROUÉ) / Y (QUITOURNE)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 13 mars 2010 à 12 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20 % (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b.)

Le nombre de participants est limité à 160 (voir Art 4. du R.P.R.)+ 10% de réserve.

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 4.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 11 février 2010.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique.

B) Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11. du R.S.G. des Prescriptions ASAF 2010)

- Le droit d'engagement pour les D.1, D.2 et D.3 s'élève à 220 €
 - Le droit d'engagement pour les Div. 4 s'élève à 260 €
 - Le droit d'engagement pour la Division Prov'Historic (PH) s'élève à 190 €
- Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%.

C) Attribution des numéros (voir Art. 5 du R.P.R.)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 10 mars à 21 heures, à HANNUT Rue Lambert Mottart n° 21 - 019/51.17.67
 Permanence jusqu'à : 22 heures → ensuite voir www.hesbayemotorclub.be

Art. 5 Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 2.3.5. du R.P.R.)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le 13 mars 2010 de 8H45 à 22H00.
 Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.
 Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.
 Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.
 N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identités et attributions des juges de faits :

BEX Christian, DEMARET Raymond, DEMEYER Marie-Claude, SCHWARTZ André, LAGRAVE Patrick, MARX Luc, RIGOT Joseph et SEVRIN Lambert, L'HEUREUX Christian, MUSICK Fabienne seront affectés à la surveillance des reconnaissances, avant, pendant et après le timing autorisé.

Ils vérifieront également le respect ou le non respect des zones d'assistance, ainsi que l'utilisation de la bâche imperméable.

B) Ravitaillement (Voir Art. 1.1.3. du R.P.R.)

Fréquence : 1 fois par boucle

Emplacement : Station Texaco et JPK dans le Parc d'assistance

C) Assistance (voir Art. 14 du R.P.R.)

Rue de Landen et Rue des Combattants (voir Road-book)

Attention : seuls endroits autorisés.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées. ATTENTION, MISE HORS COURSE A LA PREMIERE INFRACTION CONSTATEE

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art 6. Parc fermé (voir Art. 12 du R.P.R.)

Situation du parc fermé de départ : MET HANNUT (derrière Marché Couvert) Rue de l'Europe 1 : **Parc gardé la nuit du 13 au 14 mars.**

Art 7. Vérifications techniques (voir Art. 1.1.8. et 3. du R.P.R.)

Les VT préliminaires auront lieu le 13 mars 2010 à partir de 16 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications techniques ».

Emplacement : Derrière Académie de musique (voir Road-book)

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin

Les éventuelles V.T. finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné :

GARAGE BERNARD Chaussée de Tirlemont 84 à HANNUT.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon : Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours

Emplacement des V.T. après abandon ou sortie de route : Station JPK dans le Parc d'assistance.

Art 8. Vérifications administratives

A. Contrôle administratif obligatoire le 13 mars 2010 de 8h30 à 14h00.

Local Hesbaye Motor Club, Rue Lambert Mottart 21 à 4280 HANNUT 019/51.17.67

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN de la FIA, les licenciés nationaux belges (licence RACB Sport) et les licenciés nationaux étrangers, porteurs d'une licence « européenne », délivrée par leur ASN, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale.

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe plus de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, éventuellement assorties d'un « Titre de participation », (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

B. Présentation obligatoire de la voiture au public : Marché couvert de Hannut, Rue des Combattants 1, équipage au complet. (voir timing Road-book)

C. Récupération des licences en cours d'épreuve

Direction de course Académie de musique (Secrétariat)

D. Récupération des licences en fin d'épreuve : au Marché Couvert Stand Programme dès l'ouverture du « Parc Fermé » de fin d'épreuve. Fin de la permanence à 21H00.

Les licences non récupérées sont transmises au secrétariat de l'Asaf. Une somme de 10 € (par licence) pour frais administratifs, devra être payée à l'ASAF par les concurrents pour récupérer leur licence.

V. DOTATION

Art. 9 Proclamation des résultats

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 14 mars 2010 à 21h30 au Marché couvert.

9.2. Des trophées seront distribués successivement, comme suit :

- Challenge Jean-Louis Dumont
- 3 Premiers de chaque classe de la Division PH(15-16-17-18-S/R)
- 3 premiers de la Division PH (Classes 15-16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 Premiers de chaque classe de la Division 4 (pilote et copilote)
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du R.S.G.) (calculé sur le classement des D1-2-3, confondues)
- 3 Premiers de chaque classe des D1, D2, et D3 (pilote et copilote)

- 5 premiers du classement des Div. 1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes)

Les trophées ne seront acquis que si un membre de l'équipage au moins est présent à la remise des prix.

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 10 Permanences

- Jusqu'au 13 mars 2010 à 14 heures HMC Rue Lambert Mottart 21 à 4280 HANNUT 019/51.17.67 (fax) LHEUREUX Christian 0477/27.68.74 - RAVET Jacques 0475/81.38.75 hesbaye@skynet.be
- A partir du 13 mars 2010 à 15 heures Direction de course : Académie de musique : Rue des Combattants 1 à 4280 HANNUT 0477/27.68.74 - 0475/81.38.75

Art 11 Tableau d'affichage

Marché couvert

VII. DIVERS

- A) Panonceaux "assistance" (Voir Art. 14.4. du R.P.R.)
- B) Programmes disponibles à partir du 13 mars à 16 heures au Marché couvert : 5 €
- C) Petite restauration sur place
- D) Hôtels : voir liste sur site Internet « www.hesbayemotorclub.be »

VIII. APPROBATIONS

Art 12

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2010 seront d'application.

Art 13

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des C.S.

Le règlement a été approuvé par :

- Philippe HELLINGS (Lic. ASAF n° 414) pour la CSAP Liège , en date du 21 janvier 2010.
- Katty BARIO (Lic. ASAF n° 011) pour l'ASAF, en date du 24 janvier 2010



Club organisateur : HESBAYE Motor Club asbl Epreuve : Rallye de Hannut Date : 13 – 14 MARS 2010	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 27 janvier au 10 mars 2010 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à BP 22 4280 HANNUT Belgique	

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu Le/...../2010	Paiement reçu Le/...../2010	DIVISION		Ordre d'inscription :
		CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le :		Adresse :	
Code postal :		Localité :	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.			
Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :			

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le :		Adresse :	
Code postal :		Localité :	
Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :			

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Compagnie d'assurance : Police n° :

Division	Division 1	Classe 1	Classe 2	Classe 3	
			Min. A4 (0 à 1400 cc)	Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min. A3 (+ de 1600 cc)	
Classe	Division 2	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
			Min. A4 (0 à 1400 cc)	Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 cc)
Division PH	Division 3	Classe 8	Classe 9	Classe 10	Classe 11
			Min. A4 (0 à 1400 cc)	Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 cc)
		Division 4	Classe 12		Classe 13	Classe 14
			Min. A3 (0 à 1600 cc)		Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 cc)
		Classe 15	Classe 16	Classe 17	Classe 18	Classe S/R
		Min A4 (0 à 1300 cc)	Min A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Min A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min A4 (+ de 2000 cc)	Min A3 (Toutes cylindrées)

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../... [.....]

Signature du pilote (Faire précéder les 2 signatures de la mention « Lu et approuvé ») Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès SVP et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

Rallye de HANNUT 13-14 MARS 2010

N°:

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « » Prénom : Signature :

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : / « » Prénom : Signature :

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Div	Classe
			cc		

Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage	
Canalisation d'essence		Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF *	
Batterie		Passeport ASAF PH N°	
Extincteur			
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>	
Casque		NON CONFORME <input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u>	
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:	
Ornement extérieur		SECRETARIAT:	
Echappement		* Si licencié ASAF (pilote et/ou copilote)	
Protections des tuyauteries			